Développer le broyage et le paillage

Obc

Auteur :

Parc d'Activités de Tirpen - la Paviotaie
Cs 80055
56140 Malestroit
Voir le site internet
Floriane Danet
animenvi@cc-payslagacilly.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays de La Gacilly, petit territoire rural du Morbihan-10 000 habitants- est composée de 9 communes: Carentoir, Cournon, Glénac, La Chapelle-Gaceline, Les Fougerêts, Quelneuc, Saint-Martin-sur-Oust et Tréal. Soucieuse de l'environnement et dans la continuité de l'Agenda 21 Local, La Communauté de communes s'est donc inscrite dans un programme Local de Prévention des déchets en 2011.

D'après le diagnostic déchets du territoire, les déchets verts constituent la fraction la plus importante en déchèterie (574 T soit 30% des déchets réeptionnés). Une étude réalisée par le Syndicat Mixte du Sud-Est du Morbihan en 2009 démontre que 38% des déchets végétaux sont des branchages, ce qui représente plus de 195 tonnes à l'année. L'un des moyens de valorisation des branchages est le broyage et le paillage. Afin de faire face à la nouvelle réglementation interdisant le brûlage des déchets verts (8 communes concernées), mais aussi en vue de valoriser ses branchages et de mieux gérer ses tonnages en déchèterie, la Communauté de communes de La Gacilly a fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux en juin 2011 pour en faire profiter les communes, les particuliers et les professionnels. D'une capacité de broyage allant jusqu'à 17cm de diamètre, il permet d'optimiser le broyage d'un maximum de branches.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Mutualiser le broyeur à végétaux auprès des services techniques des communes lors de l'élagage des branches
- Réutiliser le broyat pour le paillage des espaces verts et parterres communaux
- Proposer à la population un service gratuit de broyage via les opérations"broyage collectif"
- Stabiliser les tonnages des déchets verts en déchèterie

Résultats quantitatifs

Année 1:

-Nombre de collectivités ayant utilisé le broyeur lors de l'élagage: 6 communes et la CC de La Gacilly

-Nombre d'heures d'utilisation du broyeur: 91,25 heures

-Nombre d'opérations "broyage collectif" réalisées: 5 opérations

-Volume de bois broyés estimés: 257,5 m3 soit 77, 25 Tonnes environ

Résultats qualitatifs

sans objet

MISE EN OEUVRE

Planning

Concernant la mutualisation du broyeur auprès des communes:

-Octobre 2011: Signature d'une convention de mise à disposition du broyeur auprès des maires des 9 communes du territoire

-Février 2012: Journée de formation à l'utilisation du broyeur auprès des agents des services techniques/espaces verts des communes

-Février 2012: Réunion d'information et de sensibilisation des agents communaux à la pratique du broyage et du paillage

-Février 2012: Lancement des réservations du broyeur auprès des communes

Concernant les opérations "broyage collectif":

-22 Février 2012: Opération "broyage collectif" à La Gaciily

-14 Mars 2012: Opération "broyage collectif" à Saint-Martin sur Oust

-24 Mars 2012: Opération "broyage collectif" à Carentoir

-6 Avril 2012: Opération "broyage collectif" à La Chapelle-Gaceline

-27 Avril 2012: Opération "broyage collectif" aux Fougerêts

Moyens humains

La responsable des services techniques, pour le suivi et la facturation agent

Les agents des services techniques formés à l'utilisation du broyeur

Le prestataire du broyeur, pour la formation à l'utilisation du broyeur et les consignes de sécurité

L'animateur de la prévention déchets, pour l'organisation et l'animation des journées "broyage collectif"

Le responsable des espaces verts de La Gacilly, pour la sensibilisation des agents communaux à la pratique du broyage et paillage

Moyens financiers

Coût du broyeur et de la formation: 30 000 euros

Coût de l'agent estimé durant l'année 1: 550 euros

Coût de l'animatrice de la prévention déchets durant l'année 1: 340 euros

Moyens techniques

Un broyeur à végétaux

Un véhicule pour tracté le broyeur

Le matériel de sécurité (lunette, casque, etc)

Partenaires mobilisés

Le prestataire Promavert France

Le Conseil Général du Morbihan

Le responsable des services espaces verts de La Gacilly

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Le broyeur est mis gratuitement à la disposition des communes sous réservervation depuis février 2012.

Les opérations "broyage collectif" seront reconduites tous les ans dans les communes du territoire.

Difficultés rencontrées

Le broyat est réutilisé pour les espaces verts et les parterres communaux. Néanmoins on pense aussi distribuer gratuitement des sacs de paillage lors de nos animations de sensibilisation sur le jardinage au naturel.

Recommandations éventuelles

Le broyeur est mis gracieusement à la disposition des communes sous réservation, l'entretien, le gazoil et le transport étant à la charge de la Communauté de communes.

Seul l'agent de la CC de La Gacilly sera facturé aux communes. Sa présence est obligatoire en vue de garantir les bonnes pratiques d'utilisation et d'entretien du matériel.

L'utilisation du broyeur doit se faire obligatoirement par des agents formés aux règles de sécurité par la CC de La Gacilly.

Il est important de respecter les règles de sécurité surtout lors des journées "broyage collectif" afin de garantir la sécurité des agents mais aussi des participants.

Mots clés

BROYEUR | EMPLOYE | ECOEXEMPLARITE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Administrateur OPTIGEDE

administrateur.optigede@ademe.fr

Direction régionale toutes les régions